L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bâtiments : No 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
VENDREDI, 10 JANVIER 1890.

VAPEURS.

Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

LE STEAMER NEW CAMELIA

A partir du 17 octobre 1889, quittera Milneburg à l'arrivée des trains du chemin de fer Pontchartrain partant de la jetée des Champs-Elysées

MARDI, à l'arrivée du train de 3 P. M.
JEUDI, à l'arrivée du train de 3 P. M.
SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 P. M.

De retour il quittera Madisonville :

LUNDI, à 5 A. M.
MERCREDI, à 6 A. M.
VENDREDI, à 6 A. M.

EXCURSIONS:

Tous les DIMANCHES, à l'arrivée du train de 9 A. M.

Tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, au pied de la rue Gir 4.

W. G. COYLE & CIE, Agents.
14 avril — No. 47 rue Carondelet.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

Entre New-York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite sur le continent (sans changement de steamers) (éclairés électriques), partiront de la jetée No 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, comme suit :

LA NORMANDIE, Cellier, samedi, 11 janvier
LA BOURGOGNE, Frangeul, samedi, 18 janvier
LA GASCOGNE, Santelli, samedi, 25 janvier,

Prix de passage pour le Havre.

Vin compris dans toutes les classes.

Première cabine.....$160 et $180
Et au-dessus, selon les accommodations.
Deuxième classe.....$90
Entrepont, $70, avec accommodement supérieur comprenant vins et nourriture.
Billets, aller et retour, à prix réduits.
Pour fret et passage, s'adresser à
J. E. BODART,
Agent principal à la Nlle-Orléans,
61 Carondelet.

LIGNE CROMWELL.

POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Partant Mercredi, 15 janvier, à 8 A. M.
Cette ligne est composée des steamers suivants :
CRESCENT, HUDSON.
LOUISIANA, NEW ORLEANS.
Le steamer
LOUISIANA, Capt. Sagar,
est à sa cale sur le pied de la rue Toulouse
ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1/2 P. %
Passage—Cabine.....$40
Entrepont.....20
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Havre.
Pour fret ou passage s'adresser à
ALFRED MOULTON & CO.,
Agent—1 an Rue Carondelet No 43.

CHEMINS DE FER.

Queen and Crescent Route,

qui la plus courte de 96 mille entre la Nouvelle-Orléans et Cincinnati.

Temps, 27 heures.

La route la plus rapide, la ligne la plus courte, via Chattanooga, pour aller aux Carolines et en Virginie, Richmond, Washington, Baltimore, New York, etc. La ligne passant via Cincinnati, pour aller à Chicago, Cleveland, Buffalo, les Chutes du Niagara et le Canada, Montréal, Boston, New York, Pullman Palace Cars et Wagons de Salon, Wagons Alimentaires et Wagons-Lits, et tous les points dans le Nord et dans l'Est.

Comparez notre itinéraire avec celui des autres lignes.

	No 2, Limited.	No 6, Fast Mail
Part de la N. Orléans.	9:45 a. m.	3:00 p.m.
Arrive à Meridian....	3:40 p.m.	8:00 p.m.
Arrive à Akrons....	6:12 p.m.	7:45 a.m.
Arrive à Birmingham	9:00 p.m.	11:00 a.m.
Arrive à Atlanta.....	11:02 p.m.	1:30 p.m.
Arrive à Charlotte....	2:00 a.m.	5:00 p.m.
Arrive à Burgin	10:55 a.m.	2:55 a.m.
Arrive à Lexington....	12:05 p.m.	3:53 a.m.
Arrive à Cincinnati....	3:30 p.m.	6:40 a.m.

Bureau des tickets à la N. O., 24 coin Charles.

J. M. KNIGHT, Ticket Agent.
D. G. EDWARDS, E. H. GARRATT,
Gen'l Pass. Agent. Div. Pass. Agent,
Cincinnati, O New Orleans.
J. J. O'DONNELL, Pass. Agt.
24 mars—

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans et de la Californie.

Southern Pacific Co. Atlantic System via Morgan's La. & Tex. R. R. Co.

Départ de la N-Orléans	Arrivée à la N-Orléans
Pacific Express, daily..... 7:15 am	Atlantic Express, daily..... 8:10 pm
San Antonio Ex. daily..... 5:05 pm	New Orleans Ex. daily..... 9:05 am

Places disponibles pour toutes les parties de la Californie, New Orléans et San Francisco par l'Atlantic and Pacific Express. Full accommodations to Eagle Pass, Texas, Mexico and California by the Atlantic and New Orleans Express.

Connexions à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans les char-dortoirs à retenir sous les yeux ou by post with Magnolia Express.

A. A. HUTCHISON, Gen'l Manager.
J. G. SCHREIVER, Traffic Manager.
W. O. WATSON, Gen. Pass. Agt.
17 mai—Lun

L'INDEPENDANCE BELGE,

Edition d'Outre-Mer,

Paraissant toutes les semaines et comprenant 16 PAGES DE TEXTE grand format.

La seule publication en langue française destinée spécialement et toute les pays d'Outre Mer et donnant le résumé complet et impartial de tout ce qui intéresse politique, artistique, diplomatique, scientifique, industriel et commercial du monde entier.

Tableaux graphiques des transactions commerciales sur toutes les places, cours, statistiques, etc.

Revue complète de tout ce qui paraît dans les sciences, arts, littérature, théâtres, etc.—Romans feuilletons inédits des premiers auteurs contemporains.

A chaque numéro est joint un supplément littéraire de deux colonnes qui réunit les informations les plus nouvelles, choisies et remarquées les plus en vogue.

PRIX D'ABONNEMENT :

Six Mois,	Douze Mois,
15 FRANCS.	30 FRANCS.

EDITION QUOTIDIENNE

Le meilleur organe, le plus répandu et le mieux informé des intérêts belges, publié en langue française.

PRIX D'ABONNEMENT :

Trois Mois,	Six Mois,	Douze Mois
FR. 15.	FR. 30.	FRS. 60.

CONDITIONS

Toute demande d'abonnement doit être accompagnée d'un mandat sur la poste payable à vue à Bruxelles, Belgique. Les abonnements commencent le 1er et le 16 de chaque mois.

Envoi gratuit de numéros spécimens à toute personne qui en adressera la demande écrite à l'Administration :

19, rue des Sables, Bruxelles.

On demande de bons agents.
3 sept—1f pr. m le dim.

GEORGE DEJAN,

Droguiste et Pharmacien,

Vendeur de drogues, de médicaments, de produits chimiques, parfumerie, articles de toilette, etc., etc. Les prescriptions des médecins soigneusement remplies avec exactitude et promptitude, toutes les heures du jour et de la nuit
6 oct—Sam-dim

ASSURANCES.

DIX-NEUVIÈME ETAT ANNUEL

L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMEMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1889 :

Primes reçues :		
Sur risques de feu.....		$290,142 62
Sur risques de marine.....		4,535 71
Sur risques de rivière.....		1,955 00
		$296,633 33
Ajouter, primes non acquises de 1887.....		80,086 00
Primes reçues pour risques d'assurance.....		$300,307 33
Escompte, intérêts et profits et pertes.....		12,986 94
		$309,294 33
Revenus.		
A déduire, pertes payées, sur risques de feu....	$96,945 05	
Escompte de remise.....	1,126 07	
Sur risques de rivière.....	747 31	
Total des pertes payées.....	$98,720 13	
Moins : primes et commissions.....	4,471 46	
Commissions.....	23,324 00	
Réassurances.....	12,329 05	
Taxes et Licences.....	4,126 68	
Dépenses de bureau et d'agence, salaires, loyers, assurances, achats de matériaux, impressions, publications, etc..	21,247 56	
Déboursés.....		$164,169 32
Surplus.....		$113,081 96
Primes non acquises de 1888.....	$ 60,716 00	
Pertes ajustées et non ajustées.....	22,000 00	82,716 00
Bénéfice net.....		$30,315 95

ACTIF.

Argent en caisse.....	$ 66,978 66
Dépôt en trésor de l'Etat du Mississippi.....	15,000 00
Argent entre les mains d'agents.....	11,782 66
Primes en cours de recouvrement.....	13,700 00
$10,000 Bons des Etats-Unis à 6%.....	12,500 00
$131,000 Bons Consolidés de la Nlle-Orléans à 4%.....	135,539 99
$49,000 Bons à Primes de la Nlle-Orléans.....	49,640 00
Obligations en voie de recouvrement.....	12,291 05
Prêts sur hypothèques.....	37,884 34
Billets à recevoir et billets à recevoir pour primes.....	4,436 01
Actions et autres valeurs.....	13,144 50
Meubles et installations de bureaux.....	2,500 00
Total.....	$376,107 46

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

FRED'K W. HOYT, Vice-Président.
E. H. BIERHORST, Secrétaire.

Conseil de Direction.

E. H. BIERHORST, JNO. FITZPATRICK
FRED'K W. HOYT, PETER CLARK,
C. TAYLOR GAUCHE, A. H. SIEWARD,
P. DORER, A. H. LEA BROWN,
JACOB SCHORR, EMILE ALLEMAND,
I. N. MARKS, I. H. SCHIERMANN,
JNO. RIVERETT, W. MARKS,
OTTO THOMAS, C. ROAN,
A. MAGINNIS, GEO. SETTEMAYR.

THE NEW-ORLEANS BEE

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to them of our American readers, ladies and gentlemen who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $10; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $5; six months, $2.50; three months, 75 cents.

ASSURANCES.

MECHANICS AND TRADERS'
Insurance Company,
No. 14 rue Carondelet.

Dix-Neuvième tenu de situation annuel.

Conformément à l'article 12 de sa charte, la Compagnie publie l'état de situation suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 décembre 1889 :

Primes d'incendie.....	$211,488 43	
Primes de rivières.....	34,780 82	
Primes maritimes.....	9,979 31	
Primes non acquises, 31 décembre, 1887.	76,737 07	$334,986 74
A déduire—		
Primes non acquises, 31 décembre, 1888.	$85,561 20	
Primes remboursées..	20,197 99	
Réassurances.....	28,112 52	
Commissions.....	24,803 65	166,316 32
Primes nettes acquises.....		$174,669 41
A ajouter intérêts.....		32,893 97
Total des recettes.....		$216,976 38
Moins—		
Pertes par le feu, payées.....	$79,992 60	
Pertes de rivières payées.....	2,142[illegible]	
Pertes maritimes payées.....	2,503 65	
Pertes non réglées et non échues.....	32,351 49	
Dépenses de bureau et d'agence, salaires, loyers, assurances et Madison and Babcock, loyer, impressions, etc.....	41,977 97	158,997 85
Profits nets.....		$57,978 53
A ajouter, gains de profits et pertes.....		4,098 23
		$62,076 76

ACTIF.

Bons de la ville de la Nlle-Orléans.....	$170,150 00
Consolidés de l'Etat de la Louisiane.....	144,100 00
Argent en banques et actives.....	120,362 00
Billets à recevoir.....	21,445 21
Argent comptant.....	20,547 27
Propriétés foncières.....	17,292 35
Primes en voie de collection.....	24,991 03
	$602,013 51

PASSIF.

Capital-actions.....	$275,000 00
Réservé pour primes non acquises.....	82,561 20
Réservé pour pertes non payées.....	32,351 49
Réservé pour intérêts non payés dans d'autres Etats.....	300 00
Dividendes.....	18,750 00
Surplus.....	192,110 78
	$602,013 51

L'exposé précédent est une copie vraie et correcte des livres de la Compagnie.

I. N. MARKS, Président.

Attest :
R. H. BENNETT, Secrétaire.

Fait et signé pour le compte susdit par devant moi, ce 22e jour de janvier 1889.

W. O. HART, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 23 janvier, 1889.

A une réunion du Conseil de Direction, ce jour, il a été résolu de payer l'intérêt de cinq (5) POUR CENT. ainsi que un dividende extra de UNEQ POUR CENT.

I. N. MARKS, Président.
E. H. BENNETT, Vice-Président.
R. H. BIERHORST, Secrétaire.

Conseil de Direction.

E. H. BIERHORST, JNO. FITZPATRICK
FRED'K W. HOYT, PETER CLARK,
C. TAYLOR GAUCHE, A. H. SIEWARD,
P. DORER, A. H. LEA BROWN,
JACOB SCHORR, EMILE ALLEMAND,
I. N. MARKS, I. H. SCHIERMANN,
JNO. RIVERETT, W. MARKS,
OTTO THOMAS, C. ROAN,
A. MAGINNIS, GEO. SETTEMAYR.

THE FIREMEN'S INSURANCE COMPANY

OF NEW-ORLEANS.

(Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.)

Bureau : No 32 rue du Camp

QUATORZIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL

CETTE Compagnie, conformément à l'Article 12 de sa Charte, publie l'état suivant de ses affaires durant l'année finissant le 31 décembre 1888 :

Primes reçues pour risques d'assurance.....		$ 97,680 46
Ajouté : primes non expirées pour 1888.....	$20,468 44	
Escompte et profits et pertes.....	712 51	$1,180 95
		$100,311 41
A déduire : Pertes par les bonnes dites.....	$30,732 04	
Réassurances.....	6,449 56	
Primes remboursées..	6,586 06	
Commissions et courtage.....	4,417 68	
Dépenses, taxes, loyer de bureau, etc., salaires, commis et intérêts.	22,173 62	61,356 96
		$47,454 43
Réservé pour pertes non ajustées.....		$6,275 94
Intérêt payé le 1er juillet 1888.....		7,413 77
Intérêt et dividendes déclarés ce jour.....		14,887 11
Réservé pour primes non acquises pour 1888.....		21,907 61
		$47,454 43

ACTIF.

Billets d'actions pour capital.....	$2,927 85
Prêts sur dépôts de titres (collatéraux).....	161,795 00
Prêts sur hypothèques.....	2,106 12
Billets à recevoir.....	3,150 00
Propriétés foncières.....	27,643 33
Argent en banques et comptant.....	21,062 48
Meubles de bureau et accessoires.	4,275 85
	$224,973 96

PASSIF.

Capital-actions.....	$190,000 00
Réservé pour pertes non échues..	3,275 94
Réservé pour primes non acquises pour 1888.....	21,907 61
Intérêt et dividendes, fonds de réserve et surplus.....	119,790 44
	$334,973 96

L'exposé ci-dessus est une copie vraie et correcte des livres de la Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.

I. N. MARKS, Président.

R. H. BENNETT, Secrétaire.

Fait et signé pour le compte susdit par devant moi, ce 22e jour de janvier 1889.

W. O. HART, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 23 janvier, 1889.

A une réunion du Conseil de Direction, ce jour, il a été résolu de payer l'intérêt de cinq (5) POUR CENT. ainsi qu'un dividende extra de QUATRE POUR CENT.

I. N. MARKS, Président.
E. H. BENNETT, Secrétaire.

Conseil de Direction.

Robt. Maxwell,	W. B. Thompson,
G. W. Suttell,	Walter C. Flower,
I. L. Lyons,	Jno. Tigner,
Chas. T. Howell,	A. Kingsbury,
M. Landry,	J. M. Walsh,
Chas. Holloway,	T. S. Wyman,
J. F. Odendahl,	Percival Wing,
W. A. Phelps,	F. Werlein,
W. G. Wheeler,	A. M. Silbernagel,
J. M. Prendergast,	A. S. Labadie,
Simon E. Marx,	Lloyd R. Coleman,
P. J. Cockburn,	C. Hernandez,
H. E. Bentz,	O. Elmer,
J. A. Beselman,	J. A. C. Wadsworth,
	A. M. Delavallade

OFFICIEL

Exposé annuel de Fonds des dépenses judiciaires de la Paroisse d'Orléans pendant l'année expirant le 31 décembre 1887.

DÉPARTEMENT DE L'EXÉCUTIF,

Etat de la Louisiane,
Nlle-Orléans, 31 décembre 1887.

CONFORMÉMENT aux dispositions de la loi No 136 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane approuvée le 10 Juillet 1880, SAMUEL D. NICHOLLS MCENERY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, et Oscar Arroyo, Secrétaire d'Etat, après avoir examiné et comparé les timbres judiciaires qui ont été vendus et reçus par lui en vertu de la mise à exécution des dispositions de l'Acte précité et qui sont mentionnés dans l'article 4 de la dite loi, et qui sont dans mon bureau et dans celui actuellement entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier d'Etat, dans lequel temps des timbres judiciaires, le montant de la vente et la manière dont il en a été disposé pour le compte des fonds des dépenses judiciaires de la Paroisse, sont respectivement ici-après établi dans les livres de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier de l'Etat, et que nous certifions comme suit :

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, le 31 décembre 1886, d'après l'état enregistré dans le bureau du Secrétaire d'Etat, le même jour, quatre cent soixante-huit mille six cents dollars..... $468,600 00

Montant des timbres judiciaires retirés par le Trésorier d'Etat des mains de l'Auditeur des Comptes Publics pendant l'année échue le 31 décembre 1887, cent quatre-vingt-dix-huit mille cent vingt-quatre dollars, 75 cents..... 198,029 75

Montant total des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat pendant l'année échue le 31 décembre 1887, deux cent soixante-six mille deux cent trente-deux dollars, 62 cents..... 266,226 62

Montant judiciaire des timbres rendus par le Trésorier d'Etat, pendant l'année échue le 31 décembre 1887, quatre-vingt mille six cent soixante-cinq dollars..... 80,865 00

Balance des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1887, cent quatre-vingt-cinq mille trois cent soixante-sept dollars, et 62 cents..... 185,361 62

Montant des warrants émis par l'Auditeur des Comptes Publics contre le fonds des Dépenses judiciaires, pendant l'année échue le 31 décembre 1887, en faveur des réclamations suivantes, savoir :

Pour fournitures de bureaux distribuées aux différents officiers de la parosse d'Orléans, y ayant rapport, pendant l'année échue le 1er Juillet 1887 au 31 décembre 1887, trois mille cent quatre-vingt-quinze dollars, et 9 cts..... 3,195 09

Pour salaires et allocations à divers officiers et employés de la Cour d'Orléans, tirés du dit fonds, cent trente-deux cent quarante-un dollars, et 68 cents..... 132,241 68

Montant total des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le Fonds des Dépenses Judiciaires du 1er janvier 1887 au 31 décembre 1887 inclusivement, sont trois mille cent trente-six dollars, et 77 cents..... 135,436 77

En foi de quoi nous avons apposé nos signatures officielles, à la Compagnie de Nouvelle-Orléans, en la ville de Baton Rouge, ce neuvième jour de janvier A. D. 1888.

S. D. McENERY,
Gouverneur de la Louisiane.
OSCAR LABADIE,
Secrétaire d'Etat.

ASSURANCES.

The Southern Insurance Company of New Orleans.
(Compagnie d'assurances du Sud de la Nlle-Orléans.)

Sixième Etat Annuel

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année finissant le 31 décembre 1889 :

PRIMES REÇUES.

Sur les risques d'incendie.....		$292,992
Sur les risques de rivière.....		12,550
Sur les risques de mer.....		14,641 6a
		$417,156 86
A ajouter : Primes non acquises de 1887.....		83,897 75
Total des primes.....		$501,054 61
A ajouter : Intérêt et profits et pertes.....		$ 24,089 51
Revenu total.....		$525,144 14
A déduire : Pertes payées—		
Sur risques d'incendie..	$158,792 63	
Sur risques de rivière..	3,282 51	
Sur risques maritimes..	5,717 77	
Total pertes payées.....	$166,792 91	
Primes remboursées, et cancellations.....	46,196 01	
Commissions.....	58,744 51	
Réassurances.....	84,962 75	
Taxes et licences.....	6,928 13	
Dépenses, bureau loué square, mobilier, chauffage, bureaux, Board of Underwriters, Protocoles de Compagnie d'assurances et Madison and Babcock, loyer, impressions, etc.....	27,644 66	
Total des déboursés.....		$395,269 79
Surplus.....		$129,874 35

Distribué comme suit :

Réserve pour risques non expirés..	$102,483 24
Réservé pour pertes et taxes et non ajustées.....	27,390 00
Divers comptes de décembre 1888 non payés.....	1,999 27
Profits et pertes.....	43,540 65
	$184,473 36

ACTIF

A la valeur du marché :	
Argent en banques.....	$96,133 59
Argent en bureau.....	14 39
$25,000 coupon bons des Etats-Unis, 4 pour cent.....	31,625 00
$112,000 bons consolidés de la Nlle-Orléans, émission Cross-man.....	122,920 00
$95,000 bons à prime de la ville de la Nlle-Orléans.....	121,260 00
$30,000 bons de la Louisiane 4 pour cent.....	26,550 00
Prêts sur demande garantis par dépôts de titres (collatéraux)...	24,689 98
Une action de N. O. Gaslight Exchange.....	75 00
Une action de N. O. Sugar Exchange.....	175 00
Un bon de la St Bernard Steam Engine Fire Co.....	50 00
50 actions de la Firemen's Insurance Co déposé à l'Association du N. O. Fire Underwriters.....	552 00
Primes en cours de perception.....	50,789 14
Meubles, accessoires, coffre-fort, etc.....	2,000 00
	$480,666 99

PASSIF.

Capital-actions.....	$300,000 00
Fonds de réserve.....	9,714 86
Primes non acquises.....	83,897 75
Réservé pour risques non expirés	102,483 24
Réservé pour pertes ajustées et non payées.....	27,390 00
Dividendes déclarés pour années passées non payés de décembre 1888.....	1,999 27
Balance (non compris le dividende de juillet 1889).....	23,580 93
	$480,666 99

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte de la Compagnie.

ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT MCGEHEE, Secrétaire.

Nous, membres du Comité de direction de la Southern Insurance Company of New Orleans, certifions par le présent, après en avoir eu connaissance, que l'état ci-dessus est correct et donne un rapport exact de la situation.
(Signé):
JOHN T. MOORE, Jr.,
H. H. SIMON,
F. G. ERNST.

THOS. J. WOODWARD.
MORRIS SCHWABACHER.

A une réunion du Conseil de Direction de cette Compagnie, tenue ce jour, il a été résolu qu'un dividende extraordinaire semestriel régulier de QUATRE POUR CENT sur le fonds de capital et de porter la somme de $15,383 14 au crédit du Fonds de Réserve.

SCOTT MCGEHEE,
Secrétaire.
Nlle-Orléans, 15 janvier, 1890.

DIRECTEURS.

H. Gally,	G. P. Harrison,
John T. Moore, Jr.,	F. G. Ernst,
D. Patin,	J. H. Menge,
M. Schwabacher,	Scott McGehee,
R. Millikan,	Geo H. Dunbar,
Adolph Meyer,	I. Hernsheim,
Joseph Davis,	H. Baltzar,
D. A. S. Vaught,	E. K. Converse,
T. J. Woodward,	J. J. Gregory,
Wilson Mahle,	Frank Parker,
Leslie Boyd,	Ernest Miltenberger.

17 janv—Lun

ETAT DE SITUATION DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES

"HOME"

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Pour l'année prenant fin le 31 décembre 1889

ENCAISSEMENTS.

Primes sur les risques d'incendie.....	$343,639 43
Primes sur les risques de rivières.....	22,191 74
Primes sur les risques maritimes.....	4,186 01
Primes non expirées de 1887.....	61,997 31—$431,660 49
Moins pour les non acquises de 1888.....	82,125 25
A AJOUTER.	$349,535 14
Escompte et intérêt.	831,744 26
Loyers.....	985 —$ 32,729 26
	$382,264 39

DÉBOURSÉS.

Pertes par l'incendie.....	$112,090 25
Pertes sur les rivières.....	1,613 64
Pertes sur les mers.....	6,419 77
Cancellations et rétrocessions.....	75,124 84
Taxes et dépenses.....	21,321 69
Réserve pour pertes non payées.....	20,000
Dividendes payés en juillet 1888.....	11,000 —247,519 99
Profits nets.....	—$ 35,754 10

La Compagnie possède l'actif suivant :

	1888.
$167,000 Bons consolidés Crescent.....	$127,040 00
Argent en banque.....	140,165 96
Billets à recevoir (Prêts et Collatéraux).....	58,850 00
Propriété foncière (Bâtisse où est établie la Compagnie) (en 1887 $40,000).....	35,000 00
10 Actions de la Banque Nationale Mutuelle.....	1,200 00
Primes en voie de perception.....	43,068 58
Total.....	$405,324 50

Nous, soussignés, jurons solennellement que ce qui précède est un exposé correct fait d'après les livres de la Compagnie.

THOS. SEFTON, Président.

JNO. G. BYRD, Secrétaire.

Jos. Bayle, rapporteur, et Wm. T. Hardie et R. Soriaut, membres du comité de finances de la Compagnie d'Assurances du Home, dûment assermentés, ainsi que l'exige la loi, ont déclaré que l'exposé ci-dessus est correct sous tous les rapports.

JOS. BAYLE, Rapporteur.
WM. T. HARDIE,
R. SORIAUT.

Fait et signé sous mon serment par devant moi, en mon étude, 102 rue de la Commune, Nouvelle-Orléans, Lun., ce 14me jour de janvier 1889.

CHAS. G. ANDRY, Notaire.
14janv—1m-sdp

CHARTE

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.

QU'IL soit connu que ce 10me jour d'avril de l'an de grâce 1889, devant moi, notaire public, dûment commissionné et assermenté, pour la paroisse d'Orléans et l'Etat de la Louisiane, sont comparus personnellement et en personne et après désignées, toutes les personnes ci-après désignées, toutes majeures et résidant dans cette paroisse, lesquelles ont respectivement déclaré que, par les présentes, elles s'associent entre elles et avec celles qui sont ci-après nommées, et ensemble elles et celles qui sont ci-après nommées, et leurs successeurs et ayants droit, ont formé une corporation et compagnie commerciale, sous les lois de l'Etat de la Louisiane, et sous les dispositions de l'Acte No 36, de la Législature de l'Etat de la Louisiane, de l'année 1868, et aussi que sur les dispositions des lois de cet Etat relatives à l'organisation de corporations, elles ne sont constituées en une corporation commerciale par cet acte ci-après mentionné, et aussi aux stipulations et conventions indiquées également et après, et qu'elles adoptent comme leur charte, savoir :

ARTICLE I.

Le nom de cette corporation sera "THE NORTH AMERICAN SÄENGERBUND (SINGERS' UNION), LIMITED". Le dite corporation aura aussi pour nom et le pouvoir de prendre et de porter le nom de quatre-vingt-dix années, à partir de la date de sa création, ou jusqu'à ce qu'elle soit dissoute et ses affaires liquidées, ainsi qu'il est établi ci-après.

ARTICLE II.

L'objet et le but de cette corporation sont l'acquisition, par voie d'achat ou autrement, de la propriété à un grand festival de chanteurs, qui aura lieu en la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le courant du mois de février 1890, et aussi de quelque autre manière que le conseil de direction jugera à propos, le but de la corporation est également d'engager, pour les fins et dessins ci-après énoncés, tels nécessaires à l'exécution du plus grand projet. Il sera exigé un prix d'entrée pour les représentations et concerts qui auront lieu, lequel prix et les autres détails de la fête seront déterminés par le conseil d'administration.

ARTICLE III.

Le domicile de la dite corporation sera établi dans la ville de la Nouvelle-Orléans, état de la Louisiane, et les assignations et autres significations légales seront adressées au président de la corporation, ou, dans le cas où il serait malade ou hors d'état de remplir ses fonctions, au secrétaire de l'association.

ARTICLE IV.

Le fonds capital de cette association est fixé (en somme de cinquante mille dollars ($50,000), divisée en cinq mille actions de vingt-cinq dollars ($25) chacune, payables en quatre quotités, dont trois de vingt (40) pour cent, le premier à quarante (40) pour cent, à percevoir à intervalles de deux mois à partir d'une époque à être fixée par le conseil de direction, et la quatrième et dernière quotité, à percevoir à intervalles de deux mois à partir de la dernière quotité, deux (2) billets de même avec dépôt chaîne par chaque actionnaire, la première échéance étant dans un mois. Si une quotité n'est pas payée quand elle est due, le conseil pourra, dans les trente jours subséquents, ou à toute autre époque, annuler la souscription, et le montant payé sur l'action en ces actions, sera forfait et deviendra la propriété de la corporation.

Le conseil est bien entendu que ce capital ne doit pas être placé dans un but de profit ou de spéculation, mais est destiné à acquérir les fonds du festival dont il s'agit, ou à servir de fonds de garantie pour assurer le paiement de dite fête, et le Conseil de Direction est par les présentes autorisé à commencer les préparatifs, à émettre des contrats et à encourir les dépenses nécessaires jusqu'à une limite n'excédant pas mille dollars de vingt-cinq mille dollars.

ARTICLE V.

Cette corporation a le droit, par l'entremise de son Conseil de Direction, de passer des contrats ; d'ester en justice sous son nom ; d'employer un sceau particulier ; de l'annuler ou de le changer ; de faire et hypothéquer des propriétés meubles ou immeubles ; de nommer les officiers, agents, directeurs et employés que nécessiteront les intérêts de la corporation ; de fixer et établir des règlements et des ordres pour l'administration des affaires de la corporation, et de les modifier à son gré.

ARTICLE VI.

Le conseil d'administration se composera de pas moins de vingt-cinq ni de plus de trente de ces personnes qui auront été nommées à cet effet par les personnes dont suivent les noms, à la condition qu'elles se soumettent à l'obligation ci-après. Les dites personnes sont : Jacob Haller, E. Schmidt, J. Hanne Deller, Louis Granerald, Louis Lombard, A. J. Hoffman, Chas. J. A. Deer, Jacob Schoen, Jr., Fred Mueller, Chas. F. Buck, Jos. Andt, Dr Y. Lesbre, Henry Boddig, Chr. Hansen, Jos. Haller, Leopold Christ, Max. Heller, E. M. Mueller, Maximilian Herrmann, M. Vonderbank, John Strauss, E. G. Heiser et H. Ehrenberg.

S'il en était parmi ces personnes qui nevoudraient pas accepter la nomination, ou en cas de majorité à l'exporte laquelle des résolutions relatives auraient le pouvoir de les remplacer. Le conseil restera en fonctions jusqu'à ce que la corporation ait accompli ses buts, et que les affaires soient liquidées. Il remplira toutes les vacances qui viennent quelle qu'en soit la cause, par une majorité des membres restants à la première assemblée spéciale ou régulière. Il aura le pouvoir de désigner des sous-comités se composant d'actionnaires, et de déléguer à ces comités le droit de conduire des contrats ; mais ceux-ci devront invariablement être approuvés par lui.

Le Conseil aura le pouvoir d'adopter les règlements nécessaires pour la bonne administration des affaires de la compagnie. Il déléguera les fonctions et les obligations de son comité de toutes les affaires de nature à assurer le succès du festival ; mais le pouvoir ici conféré de constituer, nommer, révoquer, hypothéquer, louer, sera compris de façon à le restreindre à tels contrats qui seront jugés nécessaires pour arriver aux fins de cette corporation.

ARTICLE VII.

Les membres ci-après nommés auront les offices ci-après désignés, et devront remplir leurs qualités jusqu'à l'accomplissement de qui leur est la liquidation de ses affaires : Jacob Haussinger (Singers' Union) Limited, président ; Jacob Haller, premier vice-président ; J. Hanne Deller, deuxième vice-président ; Louis Granerald, secrétaire aux finances ; Charles J. A. Deer, secrétaire ; A. J. Hoffman, secrétaire-correspondant et Maximilian Herrmann, John Strauss et Louis Lombard, directeurs-musicaux du festival. Les vacances survenant quelque cas soient les causes, seront remplies par la majorité du Conseil d'Administration votant à la première assemblée régulière.

ARTICLE VIII.

Les réunions du Conseil auront lieu aux dates fixées par celui-ci.

ARTICLE IX.

Dès que la but mentionné la création de cette corporation aura été atteint, ses affaires, sauf les faillite, seront liquidées par le Conseil et ses officiers, et un Comité d'actionnaires pourra lui ; et le dit Conseil en son comité aura le pouvoir de vendre et de disposer de tous les biens et effets, quelle que soit la nature de la corporation ; de faire les paiements de toutes les dettes ; le surplus, s'il y en a, sera partagé au pro rata parmi les actionnaires ; et ce partage, sera fait, une diminution de la somme.

ARTICLE X

Aucun actionnaire de la corporation ne sera responsable des contrats ou des ouvrages de celle ci pour plus que la somme à être versée sur ses actions, et qu'aucune simple infirmalité dans l'organisation n'aura pour effet d'annuler la charte ou d'exposer l'actionnaire à d'autre responsabilité que le paiement de la somme à être ainsi action.

Ainsi fait et passé en son bureau, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour, le mois et l'an susdits, en la présence d'Albert E. Ewing et de George H. Braughn Jr, témoins compétents, résidant dans la paroisse ; lesquels ont lecture signatures avec celles des personnes ci-dessus nommées et la minute, après lecture de tout.

(Signé)
J. Hassinger, J. Hanne Deller,
C. H. Miller, E. F. Del Bondio,
Chas F. Buck, Jacob Ferguson,
Maximilian Herrmann, R. M. Benzere,
A. G. Ricks, F. Ribert,
Fred Peters, E. S. Mielli,
J. D. Saulle, M. Vonderbank,
Otto J. A. Deer, Ph W. Dielman,
Jacob Schoen, Louis Lombard,
Louis Granerald, F. W. Kramer,
Chas H. Schenck, Luigi Dell'Orto,
Allen P. Smith, Alfred Mahn,
Frank J. Opitz, H. L. Frank,
Jacob Scho